

CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL (CCC)

Commune Déléguée de Lignières la Carelle

Compte rendu de la réunion du Mercredi 2 Février 2022 à 20 h 00

Présents : LAMBERT Jean-Luc, FONTAINE Eric, BEUNECHE Adeline, PATOUT Prescillia, BRESTEAUX Jean-Christophe, HUBERT Damien, LAMBERT Nadine, LE BRECQ Olivier, MABILLE Bruno, MARMION Luc, MORLIER Sylvie, Nelly ROUSSEL, POIRIER Jacques.

Absente excusée : LEMERCIER Mireille

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAMBERT

1°) Projet d'aménagements de sécurité du Centre-Bourg

Le projet d'aménagement du Centre-bourg est présenté à l'ensemble des membres du Conseil consultatif. Il est le fruit de la réflexion de la Commission Travaux du Conseil Consultatif qui s'est réunie à trois reprises avec les précieux conseils de M. HORPIN, ingénieur de la Société INGERIF de Sillé le Guillaume en sa qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ce projet vise à essayer d'endiguer les problèmes suivants :

- Réduire la vitesse des véhicules dans l'agglomération
- Sécuriser la circulation des piétons
- Faciliter le croisement des véhicules, notamment de fort gabarit (*engins agricoles, camion, etc...*)
- Simplifier l'entretien des allées piétonnes
- Revoir l'écoulement des eaux pluviales qui, par fortes pluies, génère des inondations.

Les plans des différents aménagements prévus sont exposés et présentés aux membres du CCC.

Le coût global de ces aménagements a été estimé à 365.500 € HT. Différentes subventions ont d'ores et déjà été sollicitées. Bien entendu ces travaux restent à être arbitrés et validés par le conseil municipal de Villeneuve en Perseigne pour inscription au Budget Primitif 2022 de la Commune.

A la demande de Mme MORLIER, les plans de ces aménagements restent consultables en mairie aux heures de permanence.

2°) Déploiement de la Fibre

Le réseau de la fibre est accessible sur notre commune depuis fin novembre 2021. Malgré quelques petits problèmes d'installation ici et là, les raccordements s'intensifient avec un débit très satisfaisants.

3°) Chemins pédestres (entretien et signalisation)

Il est remis à chaque conseiller, le plan et descriptif d'un circuit pédestre de 8,4 kms empruntant nos différents chemins. Celui-ci est répertorié sur le site internet « Visorando ». Il est évoqué le balisage à mettre en place. Un devis va être demandé pour de petites balises directionnelles en bois, ainsi qu'un panneau d'information au départ de la randonnée.

Se pose également la question du bon entretien des chemins, notamment en période de fortes pousses de l'herbe. Il est proposé une, voire 2 tontes supplémentaires.

Au printemps, il sera proposé de renouveler l'opération bénévole de nettoyage sur une matinée.

D'autre part, Éric propose, avec l'aide d'Olivier, d'arracher une souche encombrant le chemin allant du Moulin du Bois à la Rousselière.

4°) Opération « 1 naissance = 1 arbre »

Initiée par le Conseil Régional des Pays de la Loire, la commune de Villeneuve en Perseigne a décidé d'adhérer à cette opération qui consiste à planter un arbre par naissance dans chaque commune déléguée. En 2021, la commune de Lignières a enregistré 5 naissances ; donc 5 chênes seront plantés avec identification du nouveau-né sur une plaquette. Suite à une proposition de Jacques, ces arbres pourraient être plantés à la sortie du chemin de Bourgneuf, sur l'emprise communale.

5°) Embellissement (plantation)

Une haie de petits arbustes a été plantée à l'automne à l'arrière du Monuments aux morts par Jean-Christophe et Jacques. Qu'ils en soient remerciés.

Il convient de faire suivre la commande de chrysanthèmes auprès de la CUA avant le 4 février.

Une matinée bénévole sera proposée courant mai pour la plantation de nos différents parterres.

Prescillia propose la pose de petites jardinières aux entrées d'agglomération (comme à Chassé).

Même si l'idée est excellente, se pose le problème de l'arrosage et de l'entretien en été.

6°) Préparation des élections présidentielles

Jean-Luc rappelle ces 2 tours de scrutin qui se dérouleront les 10 et 20 avril prochains et invite les conseillers du CCC à se rendre disponibles pour tenir le bureau de vote. Un mail sera envoyé en temps utile pour organiser le bureau de vote selon les disponibilités de chacun.

Par ailleurs, suivront les élections législatives prévues les 12 et 19 Juin 2022.

7°) Démission d'un membre du Conseil Consultatif

Une copie de la lettre de démission de M. Joël CHANDAVOINE du 2 novembre 2021 est remise à chaque membre du CCC.

8°) Devenir du Comité des Fêtes de Lignièrès la Carelle

L'assemblée générale du Comité des fêtes s'est déroulée le 15 octobre dernier où trop peu de personnes étaient présentes pour assurer le renouvellement du bureau. Une Assemblée Générale extraordinaire doit se tenir prochainement dès que les règles sanitaires liées au Covid seront assouplies.

9°) Questions et Informations Diverses

- Le logement locatif du presbytère (RDC) est vacant depuis le 1^{er} février. Il est constaté de gros problème d'humidité avec l'apparition de moisissures sur les murs. La Société MURPROTEC a effectué un diagnostic technique, et préconise l'installation d'un extracteur mural pour un coût de 6005,80 € HT pour assainir le logement. Après vérification, il s'avère que les drains autour du bâtiment sont inopérants puisque posés au-dessus du sol de l'appartement. Dans un premier, il convient de revoir cet assainissement.
- Le chauffe-eau du logement locatif de la mairie (1^{er} étage) vient d'être changé par l'entreprise CORVEE-BILLON de Valframbert pour un coût de 450 € TTC.
- Le chemin au bout des aîtres a été reprofilé et les bermes arrasées par l'entreprise MARTIN. Les travaux entrepris n'étant pas satisfaisant, celui-ci doit revenir au printemps pour reprendre l'arasement des bermes.
- Un sapin de Noël (en motte) va être planté dans un parterre de l'église. Ceci afin de ne pas courir après un sapin avant les fêtes de Noël. D'autre part, l'ONF s'engage à offrir 2 petits sapins par commune déléguée pour agrémenter nos salles
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours sur le territoire de Villeneuve en Perseigne. Les premières réunions ont permis le repérage des haies et des zones humides. Actuellement des ateliers de travail permettent d'engager la réflexion sur le zonage (*zones constructibles, zones agricoles, zones naturelle, zones artisanales, etc...*). La finalisation et la mise en forme du PLUI révisé devrait s'opérer de juin à septembre 2022. L'arrêt du projet étant prévu vers octobre 2022.

- Un recours amiable a été engagé par la commune de Villeneuve en Perseigne à l'encontre de l'arrêté inter préfectoral du 4 novembre 2021 portant augmentation du volume de la ration de l'unité de méthanisation de la SCEA de Cohon sur le site de la Coudre à Saint-Paterne – Le Chevain.
- Un nouveau container pour les vêtements usagés va être prochainement mis à disposition par la Redingote sur le parking du terrain de foot.
- Un employé municipal chargé de l'entretien des extérieurs est en arrêt de travail jusqu'à fin mars 2022. Il a été remplacé par une personne en CDD à partir du 10 janvier 2022.
- Une course de vélo organisée par l'Union Cycliste Haut de Sarthe 72 se déroulera sur notre commune le samedi 12 mars 2022 de 14 h 00 à 17 h 30. Un arrêté municipal va être pris pour réglementer la circulation des véhicules pendant cette épreuve (sens de circulation).
- Pour information le Gymnase de Villeneuve en Perseigne devrait être livré début mai et pourra être mis à disposition des utilisateurs après les vacances de Pâques. Un planning d'utilisation est en cours avec les différentes associations de la commune de Villeneuve en Perseigne et quelques associations extérieures. Une convention de mise à disposition sera proposée.
- L'accueil de Loisirs des vacances d'hiver sera ouvert du lundi 7 au vendredi 18 février 2022. Pour l'inscription des enfants, il convient de s'adresser à la bibliothèque de Villeneuve en Perseigne
- En ce qui concerne le recours engagé à l'encontre de la Société TERREAL pour la toiture de l'église, cette société a réclamé 2 devis d'entreprises de couverture du secteur, et ce à titre purement commercial et sans aucune reconnaissance de responsabilité.
- Olivier soulève une fois de plus le désordre persistant sur la zone des containers de tri sélectif.

Fin de la réunion à 22 h 15

Jean-Luc LAMBERT
Maire Délégué
de Lignières la Carelle